

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 51 (1943)
Heft: 1

Quellentext: Vente des tableaux et collections du peintre Sablet
Autor: Roth, M.Ch.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vente des tableaux et collections du peintre Sablet

Un jeune historien, M. Ch. Roth, nous communique les deux avis suivants relatifs à la succession du peintre vaudois Jacob Sablet. Ces avis nous donnent d'intéressantes indications sur le domicile de Sablet et sur le sort de ses tableaux et collections.

Jacob Sablet, dont il est question ici, était le père des deux célèbres peintres François et Jacques Sablet. M^{lle} Daisy Agassiz a publié dans cette revue, en 1929, une étude complète sur cette famille.

Journal du corps législatif et bulletin officiel, t. II (Lausanne, 1798), p. 362, répété p. 370, 382.

Les héritiers de feu le citoyen Jacob Sablet, fils de feu le cit. Jean François Sablet, bourgeois de Morges et de Préverenges, en son vivant peintre, et habitant à Lausanne, où il est décédé dernièrement, n'ayant accepté sa succession que sous bénéfice d'inventaire ; en conséquence tous ceux qui ont des prétentions quelconques sur ses biens, sont sommés de la part de la justice du jadis Chapitre de Lausanne, de les produire entre-ci et le 28 juillet prochain, au Greffe de dite justice, chez le cit. Bergier, au dit Lausanne, rue de la Cité devant, N. 11, soit chez le cit. d'Illens, son substitué, rue de la Cité derrière, N. 13, sous peine de perpétuelle forclusion pour ceux qui n'auront pas intervenu au dit bénéfice d'inventaire, dans le dit terme.

Lausanne ce 9 juin 1798.

BERGIER.

Bulletin officiel du Directoire helvétique et des autorités du Canton du Léman, t. V (1799), p. 398.

La Citoyenne veuve Sablet, maison Moinnoz, à la cité derriere, N^o 28, avise le public qu'elle fera vendre à l'encan, mercredi 6 Mars et jours suivans, à deux heures après midi, les effets composant la succession de son défunt époux Jacob Sablet à Lausanne, consistant en différens meubles, miroirs, hardes, lits et batterie de cuisine, ainsi qu'une partie d'environ deux cents tableaux à l'huile de cabinets, de différens maîtres, tant anciens que modernes, la plupart encadrés, 150 pieces sous vere, tant en gouache que dessins et estampes, quelques porte-feuilles remplis d'estampes, dessins, et études, des livres, des bosses et bas reliefs en plâtre, des couleurs et autres articles pour doreur et vernisseur. Les échûtes auront lieu pour argent comptant. Ces objets seront en vue quelques jours avant la vente.